Point d'activité du 12 juillet 2012 de Patrick Bernasconi

Les indicateurs mesurant la situation du secteur des Travaux Publics se sont fortement dégradés depuis le début de l'année.

Les heures travaillées, les travaux réalisés, les marchés conclus et les effectifs sont en chute. Depuis le début de l'année (derniers chiffres connus, mai 2012), les heures travaillées par les ouvriers permanents et intérimaires sont en baisse de 7,5%. Le chiffre d'affaires a reculé de 2,7 % en volume. A un an d'intervalle, 2 000 emplois permanents ont été détruits. Les marchés conclus sont eux en baisse de 13% depuis le début 2012.

Les collectivités locales paient avec retard : les exemples se multiplient de maîtres d'ouvrage publics qui paient avec retard leurs travaux. Exemple emblématique, l'agglomération de Perpignan : fin 2011/début 2012, elle perd sa ligne de crédit Dexia de 20 M€ et arrête de régler les titulaires de marchés. Elle recherche une nouvelle ligne de crédit qu'elle n'obtient qu'en mai. 1/3 des arriérés dus aux entreprises n'a toujours pas été réglé. L'opinion des entrepreneurs sur les allongements de délais de paiement a atteint son niveau le plus élevé de la décennie (source INSEE/FNTP, enquête mars 2012).

Des crédits d'Etat sont bloqués : les 500 M€ du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) qui verse des subventions aux collectivités rurales sont aujourd'hui bloqués. L'Etat dispose de la ressource (versée par EDF à 95%) au sein d'un compte d'affectation spécial mais n'a pas mis en place le circuit opérationnel pour délivrer les aides. Conséquence de cette situation, des projets sont ajournés, d'autres sont impayés.

La situation financière des entreprises est tendue : la demande de concours de trésorerie a augmenté de 18 % au premier semestre (source BTP Banque).

La concurrence étrangère fragilise les entreprises. La crise économique conduit les entreprises espagnoles, portugaises et italiennes à répondre aux appels d'offre en France à des prix anormalement bas avec des maîtres d'ouvrage parfois peu regardants sur les conditions dans lesquels se déroulent les travaux. La Fédération demande davantage de contrôles et a saisi le directeur général du travail de cas de concurrence déloyale.

Hors assèchement du crédit bancaire aux collectivités locales, les prévisions d'activité du secteur des Travaux Publics se situent désormais à – 3% en euros courants pour 2012 (au lieu de -1% prévu en décembre). Par rapport au point haut de 2007, la baisse d'activité est de 20%. On est descendu au niveau d'il y a 10 ans. Au cours des cinq dernières années, on aura détruit 20 000 emplois dont 6 000 sur 2012.

Le moral des entrepreneurs est d'autant plus bas que les perspectives côté collectivités locales comme côté grands projets continuent à s'assombrir.

Il existe un risque réel de passer d'un repli continu à un décrochage massif avec ses conséquences sur l'emploi dans les TP et sur la qualité de service des réseaux d'infrastructures.

Quel avenir pour les grands projets ?

Alors que le grand contournement ouest de Strasbourg a été annulé, que des interrogations majeures se posent sur le Canal Seine Nord, la LGV Lyon-Turin ou l'aéroport Notre Dame des Landes, la cour des Comptes a mis en cause le SNIT et son catalogue de 245 MD€ de grands projets. Elle plaide pour une nouvelle « instance » au niveau interministériel chargée d'évaluer les projets d'infrastructures, tandis que le nouveau ministre des Transports, Frédéric Cuvillier, annonce la mise « en place d'une commission pour mettre de l'ordre dans le SNIT et discuter sérieusement du sujet » et que le ministre délégué au Budget, Jérôme Cahuzac, estime « qu'il faudra élaguer ».

La FNTP a été parmi les premières à demander, à l'annonce du projet de SNIT, dès juillet 2010, une vraie programmation des grands projets d'infrastructures et une hiérarchisation des projets avec la mise en place d'un Commissariat général aux infrastructures.

Elle réitère sa proposition en phase avec celle défendue par le récent rapport de Terra Nova, « d'un commissariat général à la compétitivité qui aurait pour mission l'élaboration de la politique de compétitivité et le suivi interministériel de sa mise en œuvre, en quelque sorte une version modernisée du « commissariat au Plan ». La crise des finances publiques nécessite l'efficience de la dépense publique, l'adoption rapide au niveau national d'une véritable stratégie d'infrastructures. Après un an de réflexions et de débats, des décisions doivent maintenant être prises. Il y va de la compétitivité équitable des territoires et de la qualité de vie des citoyens.

Menaces sur l'investissement local

Il y a aujourd'hui un vrai risque de rupture brutale dans le financement de l'investissement local (cf. dernier rapport de la Cour des Comptes), sous l'impact :

- Du recul de l'autofinancement du fait des contraintes imposées par l'Etat sur les ressources des collectivités locales (gel des dotations…)
- De l'assèchement de l'accès au crédit bancaire.

Une rupture dans l'investissement local aurait deux types de conséquences :

- Sur le fonctionnement des services publics de base : stations d'épuration vieillissantes, fuites dans les réseaux d'eau potable, ponts et routes mal entretenus, taux de coupure d'électricité en hausse etc.
- Sur l'emploi dans le secteur des Travaux Publics qui est directement fonction du volume investi dans les travaux commandés par les collectivités (les collectivités locales représentent 45% des 38 MD€ du chiffre d'affaires du secteur).

L'urgence d'une Banque publique de l'investissement local

Depuis plusieurs mois, la Fédération alerte les pouvoirs publics sur le risque pour l'investissement TP que fait courir le démantèlement de Dexia et le retrait des banques du marché des collectivités locales, sous la contrainte des nouvelles obligations issues de Bâle III.

Quelle est la situation à court terme ?

- Le besoin de financement bancaire des collectivités publiques est annuellement de l'ordre de 20 MD€ et Dexia intervenait précédemment à hauteur de 40%.
- La Caisse des dépôts a injecté 5 milliards d'euros de prêts pour l'investissement local depuis le début de l'année. La Banque Postale a ouvert une ligne de crédits court terme (< 1 an) de 2 + 2 MD€.
- Les budgets primitifs des départements affichent une baisse de -4,3% en matière d'intention de dépenses en TP (investissement, entretien et subventions).
- Quelques grandes collectivités ont lancé des emprunts obligataires.
- Le démantèlement de Dexia se poursuit.
- Les autres banques limitent au maximum leurs interventions en direction des collectivités locales qui détériorent leurs ratios de liquidité alors que Bâle 3 a augmenté les exigences en la matière.
- La future Banque des collectivités locales pilotée par la Banque postale et la Caisse des dépôts est toujours dans les limbes : autorisation européenne liée au démantèlement de Dexia, incertitude sur les délais et sur la possibilité même de mettre en place la structure bancaire imaginée en octobre 2011 par les pouvoirs publics d'une complexité telle, qu'après avoir été annoncée opérationnelle pour le premier trimestre, puis pour juin, le Trésor admet qu'il n'est pas sûr qu'elle puisse fonctionner d'ici la fin de l'année.
- Les financements complexes, les emprunts des SEM et des syndicats d'assainissement, d'eau potable et d'électrification n'entrent pas dans le champ de l'hypothétique future banque des collectivités locales.

Tout confirme une impasse de crédit de 10 MD€ pour le financement bancaire des collectivités publiques en 2012.

Quelle est la situation à moyen terme ?

- Aucune solution n'est pour le moment envisagé pour les financements complexes, les emprunts des SEM et des syndicats d'assainissement, d'eau potable et d'électrification.
- La Banque postale a déclaré que l'ambition de l'hypothétique nouvelle Banque des collectivités locales n'était que de couvrir 20 % du marché, là où Dexia couvrait 40% des emprunts bancaires du monde local.
- L'Agence de financement des collectivités locales portée par les associations d'Elus pourra au mieux se mettre en place en 2014. Encore devra-t-elle lever un certain nombre d'incertitudes liées, en particulier aux garanties que devrait donner l'Etat.
- De nouveaux acteurs comme ceux de l'Assurance vie pourrait s'intéresser à ce marché à hauteur de 2 à 4 MD€.

Les retards dans la mise en place du projet de Banque des collectivités locales version Banque Postale, les limites affichées de son intervention et l'absence de réseau de proximité dédié mettent en cause la crédibilité du projet envisagé. La FNTP réclame d'urgence sa transformation. En s'appuyant sur le précédent de la CAECL et sur un modèle qui existe dans de nombreux autres pays européens, elle estime que la seule réponse appropriée serait la mise en place d'une Banque publique de l'investissement local. Son actionnaire de référence serait la Caisse des Dépôts, son véhicule de financement du marché, celui issu de Dexia tout comme ses équipes de terrain qui par leur connaissance des spécificités du marché local sauraient rapidement s'adapter aux besoins des collectivités.

La conséquence de l'absence d'une décision rapide sur le sujet serait une diminution drastique de l'investissement des collectivités locales et donc de la qualité des infrastructures et des services publics associés. Du seul point de vue des entreprises de Travaux Publics, elle entraînerait la destruction a minima de 10 à 15 000 emplois supplémentaires dans les 12 prochains mois.

Il est question aujourd'hui de recréer, plus de 15 ans après la disparition du Crédit National, une banque publique d'investissement pour soutenir l'investissement des PME.

Il serait pour la FNTP exceptionnellement grave de laisser, au même moment, détruire un outil majeur pour le financement de l'investissement en France, dont l'investissement public local représente une part significative.

Patrick BERNASCONI